

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, **mardi 13 novembre 2018 à 19h30**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Sont absents :

Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement 171-2018
4. Adoption du règlement 172-2018
5. Adjudication pour l'offre de service de la cueillette et transport des ordures ménagères 2019
6. Recommandation de paiement # 1 – réfection du rang 6 Sud
7. Période de questions
8. Fin de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-11-417

Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 171-2018

2018-11-418

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 novembre 2018 ;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé lors de la séance du conseil tenue le 6 novembre 2018 ;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement 171-2018 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le règlement numéro 171-2018 modifiant le règlement numéro 587-2015 concernant la paix et le bon ordre dans la municipalité.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 172-2018

2018-11-419

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 novembre 2018 ;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé lors de la séance du conseil tenue le 6 novembre 2018 ;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement 172-2018 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le règlement numéro 171-2018 modifiant le règlement numéro 166-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 1 085 453 \$ pour des travaux de réfection dans le rang 6 sud.

5. ADJUDICATION PURE L'OFFRE DE SERVICE DE LA CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2019

2018-11-420

Considérant que deux entrepreneurs ont soumis leur offre de service pour la cueillette et le transport des ordures ménagères pour l'année 2019 :

Services Matrec inc.	60 853,80 \$ plus taxes
Services sanitaires Denis Fortier inc.	75 955,15 \$ plus taxes

Considérant que le prix le plus bas est 60 853,80 \$ plus taxes proposé par la firme Services Matrec inc. ;

Considérant que le directeur général recommande de retenir la firme Services Matrec inc. ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de services de la firme Service Matrec inc. au montant de 60 853,80 \$ plus taxes pour la cueillette et le transport des ordures ménagères pour l'année 2019.

6. RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 1 – RÉFECTION DU RANG 6 SUD

2018-11-421 **Considérant** les travaux exécutés par la firme Excavation Bolduc pour le projet de réfection du rang 6 Sud ;

Considérant que la firme Excavation Bolduc demande le paiement numéro 1 pour les travaux réalisés en date du 31 octobre 2018 ;

Considérant que l'ingénieur de la MRC, monsieur Pier-Luc Rancourt, recommande, après analyse, d'effectuer le paiement au montant de 190 442,01 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 190 442,01 \$ plus taxes pour défrayer les coûts de la demande de paiement numéro 1 recommandé par monsieur Pier-Luc Rancourt ingénieur, concernant les travaux de réfection du rang 6 Sud.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

8. FERMETURE DE LA SÉANCE

2018-11-422 Il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h40.

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.